



Conseil Portuaire

Andernos-les-bains

Jeudi 26 octobre 2017

Ordre du jour



1. Etat d'avancement de la création du SMPBA;
2. Délimitation administrative des ports et schéma de vocation portuaire;
3. Validation du Compte Administratif 2016, Budget 2017 et orientations budgétaires 2018;
4. Evolutions tarifaires pour 2018;
5. Programmation envisagée;
6. Règlement Particulier de Police des ports du SMPBA;
7. Questions diverses

1. Le Syndicat Mixte des ports du Bassin d'Arcachon

-Objectif recherché:

Doter le Bassin d'Arcachon d'une structure opérationnelle d'ingénierie, de taille réduite, de proximité, proche des usagers des ports, orientée vers les travaux, la gestion et la police portuaire ainsi que le dragage.

-Mode de fonctionnement:

Dotations + subventions + recettes portuaires – frais de fonctionnement dont masse salariale => capacité d'investissement et d'entretien des installations.

=> Arrêté du Prefet du 11 juillet 2017 et création effective le 13 juillet 2017.

- Ports non transférés au Syndicat Mixte
- Ports transférés au Syndicat Mixte sous Loi NOTRE
- Ports transférés au Syndicat Mixte HORS Loi NOTRE

Périmètre : Département de la Gironde, Andernos les bains, Arès, Lanton, La Teste de Buch;

=> Soit 14 ports; Environ 4500 AOT à terme



- Equipes en place à Audenge et Certes;
- 3 recrutements en cours (agents portuaires et conducteur de travaux);
- Budget 2017 avec transferts crédits CD33;
- Nouveaux périmètres des ports;
- Convention avec le SIBA pour la maîtrise d'œuvre du dragage;
- Transferts des budgets annexes des communes 2018;
- Créations ZMEL Ares, Andernos, Lanton;
- Schémas de vocations portuaires;
- Création administrative et juridique;
- Programmation 2018
- ...

2. Le Périmètre des ports



- Opportunité de mise à jour des limites portuaires: Arrêtés de 1984, hétérogénéité des limites et des principes, prise en compte des évolutions autant à terre que sur l'eau;
- Principe retenu: les infrastructures portuaires sont celles qui concourent au fonctionnement du port et qui sont au plus proche du périmètre géographique du port;
- Réflexions et impacts en terme de balisage et de dragage;
- Travaux sur le Schéma de vocation portuaires en vue du prochain CTAOT (et CCM);
- Périmètre retenu (courrier du 12/10/2017 vers DDTM):

Commune d'Andernos les Bains
Port du BETEY



Légende :



: Anciennes Limites Portuaires Communales



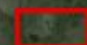
: Proposition de limites Portuaires Syndicat Mixte



Commune d'Andernos les Bains
Port Ostreicole



Légende :

 : Anciennes Limites Portuaires Départementales

 : Proposition de limites Portuaires Syndicat Mixte



1 cm = 20 mètres

3. Validation Compte Administratif 2016, Budget 2017 et orientations budgétaires 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	657 207,26	990 015,83	+302 808,57
	Section d'investissement	545 578,78	655 792,62	+110 213,84
		+	+	

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		96 250,34	
	Report en section d'investissement (001)	148 874,65		
		=	=	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		1 381 860,69	1 742 058,79	+360 388,10

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	105 139,50		
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	105 139,50		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	687 207,26	1 086 266,17	+399 058,91
	Section d'investissement	799 692,93	655 792,62	-143 800,31
	TOTAL CUMULE	1 486 800,19	1 742 058,79	+255 258,60

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105 139,50	
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MATER	105 139,50	
2135	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DES CONSTR	14 200,00	
	[...]Opérations d'équipement n°	90 939,50	
45...	Opération pour compte de tiers n° - [...] (3)		

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE	II A1
--	----------

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 228 458.60	973 200.00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)		255 258.60
=			
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 228 458.60	1 228 458.60

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 467 643.75	1 517 050.31
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	105 139.50	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		55 732.94
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 572 783.25	1 572 783.25
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		2 801 241.85	2 801 241.85

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



Orientations 2018:

- Dotation CD33: 2,6 M€
- Enveloppe 2018 La Teste: 2 M€
- Redevances 2018: 1,7 M€
- Fonctionnement dont MS: 1 M€
- Emprunts « historiques »: 600 k€

= > 3M€ en Investissement, dragage, entretien maintenance (plus port du Rocher LT)

4. Evolutions tarifaires pour 2018;



- ⇒ Opportunité d'homogénéisation à l'échelle des 14 ports;
- ⇒ Simplification des tarifications existantes;
- ⇒ Application homogène de la réglementation (domanialité et équipement);
- ⇒ Offre future de demande AOT et paiement en ligne, déploiement d'un outil unique;
- ⇒ Lisibilité tarification / service
- ⇒ Une contrainte d'entrée: pas d'augmentation en 2018;
- ⇒ Grands principe de la tarification et projet:

REDEVANCES PLAN D'EAU (TARIFS en euros TTC)

1/ Redevances d'occupation (domaniale)

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Redevance annuelle	Redevance mensuelle	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance journalière ou nuitée
	<u>Basse saison</u> du 1er octobre au 30 avril	<u>Moyenne saison</u> mai juin et septembre	<u>Haute saison</u> du 1er juillet au 31 août	
€	€	€	€	€

NB : Occupation hebdomadaire et journalière possible uniquement sur les linéaires publics

Navire multicoque	*1,5
<u>Navire au ponton</u> <u>patrimoine :</u> Tout navire au ponton patrimoine fait l'objet d'une sélection par un jury	-30%

NAVIRES CLIENTS DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES (sur déclaration) :

Nb d'emplacements demandés * L moyenne demandée par emplacement * €

NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'industrie nautique

POSTE d'AMARRAGE
PROFESSIONNEL SUR LINEAIRES
PUBLICS AMENAGES :

Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance

2/ Redevances d'équipement (plaisanciers)

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Niveau d'équipement portuaire	Ponton aménagé SMPBA avec eau et/ou électricité	Ponton aménagé SMPBA	Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	Linéaire non aménagé SMPBA
Montant annuel et au m (en euros)	€	€	€	€
Montant mensuel et au m (en euros)	€	€	€	€

3/ Redevance d'amarrage - Corps morts

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

	SAISON 1er mars au 31 octobre	MENSUEL	HEBDOMADAIRE	JOURNALIERE
1ère ligne	€	€	€	€
2ème ligne et suivantes	€	€	€	€

4 / Inscription et renouvellement sur liste d'attente

€/an/par liste

5 / Déplacement sur corps mort de sécurité

€

REDEVANCES TERRESTRES (TARIFS en euros TTC)

1 / Redevances d'occupation

ELEMENT D'OCCUPATION
TP
TP + Quai SMPBA
TP + Cabane SMPBA
TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA
Terrasse de dégustation ostréicole
TP et bâti de restaurants et commerces
Forfait supplémentaire pour le navire de plaisance du titulaire

ACTIVITES
% sur Chiffre d'affaires année N-1 (restaurants et commerces)
Transformateur EDF
Ouvrage d'opérateur de téléphonie

2 / Redevances outillage

Portique/Potence entenus par le SMPBA
Infrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA
Infrastructures alimentation eau de mer réalisées par le SMPBA
Cale de mise à l'eau de Canal (pour navire > 30 m)
Aire de carénage
Bassin à flot
Stockage de marchandises et assimilées sur zone de sécurité publique SMPBA

5. Opérations envisagées;

- ⇒ Réhabilitations de quais Port ostréicole;
- ⇒ Création aire de carénage;
- ⇒ Dragage entrée du port du Bety;
- ⇒ Dragage entrée du port Ostréicole;
- ⇒ Aménagement plaisance, halte nautique port ostréicole;
- ⇒ Aménagement, sécurisation voiries;
- ⇒ Réhabilitation prises d'eau;
- ⇒ Réhabilitation musoir d'entrée port du Bety;
- ⇒ Aménagement global/évolutions port du Bety;
- ⇒ ...



6. Règlement Particulier de Police des ports du SMPBA;



- ⇒ Délibération du 13 septembre visant à engager l'adoption d'un règlement de police à l'échelle du périmètre SMPBA;
- ⇒ Sera complété par un règlement de gestion;

7. QUESTIONS;